



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/723
18 octobre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Point 86 de l'ordre du jour

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	3
II. HISTORIQUE	4 - 8	4
III. POSSIBILITES DE REDUIRE LES PERTES HUMAINES ET MATERIELLES GRACE A DES MESURES DESTINEES A ATTENUER LES EFFETS DES CATASTROPHES NATURELLES	9 - 21	5
IV. PREPARATIFS DE LA DECENNIE INTERNATIONALE DE LA PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES	22 - 32	8
V. ROLE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES	33 - 35	11

Annexes

I. Catastrophes naturelles soudaines (1900-1987)	12
II. Aperçu préliminaire des pertes dues à des catastrophes, janvier- septembre 1988	13
III. Groupe spécial international d'experts pour la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles	15

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Pages</u>
IV. Organisations non gouvernementales, liste préliminaire		17
V. Prévisions budgétaires pour l'étape préparatoire, 1988-1989		20
VI. Activités dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles - Organismes des Nations Unies		21

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 42/169 du 11 décembre 1987, l'Assemblée générale a décidé de désigner les années 90 comme une décennie au cours de laquelle la communauté internationale, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, veillerait en particulier à encourager la coopération internationale dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles. L'objectif de cette décennie serait de réduire, grâce à une action internationale concertée, en particulier dans les pays en développement, les pertes en vies humaines, les dégâts matériels et les perturbations sociales et économiques que causent les catastrophes naturelles, en particulier dans les pays en développement. Les buts poursuivis seraient donc les suivants :

a) Rendre chaque pays mieux à même d'atténuer rapidement et efficacement les effets des catastrophes naturelles, en veillant particulièrement à aider les pays en développement à se doter, au besoin, de systèmes d'alerte rapide;

b) Mettre au point des orientations et stratégies appropriées pour appliquer les connaissances actuelles, en tenant compte des différences culturelles et économiques entre nations;

c) Encourager des efforts scientifiques et techniques en vue de parfaire les connaissances et de réduire ainsi les pertes en vies humaines et en biens matériels;

d) Diffuser des informations actuelles et nouvelles concernant les mesures à prendre pour évaluer, prévoir et prévenir les catastrophes naturelles et en atténuer les effets;

e) Mettre au point des mesures pour évaluer, prévoir, prévenir les catastrophes naturelles et en atténuer les effets au moyen de programmes d'assistance technique et de transfert de technologie, de projets de démonstration et d'activités éducatives et formatrices conçus en fonction de risques majeurs spécifiques et des sites concernés, et évaluer l'efficacité de ces programmes.

2. Le Secrétaire général a été prié de mettre au point, en coopération avec les organismes compétents des Nations Unies ainsi qu'avec les institutions scientifiques et techniques, les établissements universitaires et d'autres organisations non gouvernementales, un dispositif approprié pour atteindre cet objectif et ces buts et de lui présenter un rapport à ce sujet lors de sa quarante-quatrième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

3. Le Secrétaire général a également été prié de rendre compte à l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session, du point où en sont les préparatifs, mentionnés ci-dessus, en veillant particulièrement à définir le rôle de catalyseur envisagé pour le système des Nations Unies.

/...

II. HISTORIQUE

4. Il n'est pas possible d'estimer avec précision les pertes de vies humaines et les dommages causés par les catastrophes naturelles, d'autant que nombre de celles-ci ne sont pas signalées. On trouvera toutefois, à l'annexe I, quelques chiffres indicatifs pour la période allant de 1900 à 1987 et, à l'annexe II, une récapitulation préliminaire des pertes dues aux catastrophes pendant la période allant de janvier à septembre 1988.

5. Parmi les grandes catastrophes naturelles qui ont eu lieu en 1988 seulement, il faut mentionner les grandes inondations au Soudan et au Bangladesh, le cyclone Gilbert à la Jamaïque, à Haïti et au Mexique, un typhon en Chine, un violent tremblement de terre dans la région frontalière entre le Népal et l'Inde, un glissement de terrain au Venezuela et des infestations acridiennes en Afrique septentrionale.

6. Les dévastations causées par ces catastrophes et d'autres encore ont été signalées dans la presse mondiale au moment de l'établissement du présent rapport. Lorsque celui-ci sera présenté à l'Assemblée générale, ces catastrophes se seront déjà estompées dans les esprits et il est probable que de nouveaux événements dramatiques les auront remplacées à la une des journaux. De fait, il ne se passe pratiquement pas un seul jour sans qu'une catastrophe naturelle ne survienne quelque part dans le monde, bouleversant la vie quotidienne des gens avec son cortège de misère, de mort et de destruction.

7. Si certaines régions sont plus vulnérables que d'autres, les catastrophes naturelles n'en constituent pas moins un phénomène mondial auquel toutes les régions du monde sont exposées. Toutefois, la capacité de faire face à ces catastrophes varie sensiblement d'un pays à l'autre. Particulièrement urgente à cet égard est la nécessité, pour de nombreux pays en développement, d'être mieux à même d'adopter des mesures efficaces en matière de prévention et d'élaboration de plans d'urgence. La plupart de ces pays n'ont pas les moyens d'évaluer en temps opportun l'ampleur des dommages que certaines catastrophes peuvent entraîner ni de mettre en place, à l'intention des pouvoirs publics, des institutions de protection civile, des organisations communautaires et du public d'une manière générale, des systèmes d'alerte et autres moyens d'information. Parallèlement, le risque de catastrophe naturelle augmente avec la croissance de la population, l'urbanisation, la modification de l'environnement, la détérioration des habitations et des édifices publics et le fait que l'entretien des équipements collectifs laisse à désirer. Nombre de ces facteurs sont le reflet d'une croissance économique insuffisante.

8. Malgré la gravité et l'ampleur du problème, la prévention des catastrophes est loin de figurer au premier rang des préoccupations des gouvernements. Les mesures simples et relativement peu coûteuses qui peuvent être adoptées sont dans une large mesure méconnues et les plans et stratégies de développement ne prévoient guère de mécanismes destinés à prévenir les catastrophes naturelles. Or, à long terme, le coût immédiat des activités destinées à atténuer ces catastrophes serait plus que compensé par la diminution des dommages potentiels et des pertes éventuelles en vies humaines.

/...

III. POSSIBILITES DE REDUIRE LES PERTES HUMAINES ET MATERIELLES
GRACE A DES MESURES DESTINEES A ATTENUER LES EFFETS DES
CATASTROPHES NATURELLES

9. En proposant la Décennie, l'Assemblée générale a reconnu que la compréhension scientifique et technique des causes et des effets des catastrophes naturelles ainsi que des moyens de réduire les pertes en vies humaines et les dommages matériels, avaient progressé à un point tel qu'un effort concerté en vue de réunir, de diffuser et d'appliquer toutes ces connaissances, pourrait avoir des effets très positifs, en particulier pour les pays en développement. Les exemples ci-après illustrent le type d'actions qui pourraient être envisagées à cet égard.

10. L'établissement dans les régions où l'on enregistre le plus grand nombre de victimes, de systèmes d'alerte et de plans d'urgence, peut sauver de nombreuses vies et réduire sensiblement les dommages matériels. Une protection efficace et durable contre les effets des catastrophes naturelles pourrait être assurée grâce à une utilisation plus systématique des analyses de risques, à une approche appropriée en matière de construction et d'utilisation des sols ainsi qu'à l'introduction de mécanismes de gestion, d'administration et de coordination, le tout conjugué à des programmes spéciaux d'éducation, de formation et de diffusion de l'information.

11. Aux Etats-Unis et au Japon, où des systèmes d'alerte avancée en cas d'inondation et d'orage ont été installés, l'expérience a montré que l'effet des phénomènes naturels, en particulier des orages tropicaux pouvait être grandement atténué. Au Japon, par exemple, le nombre des victimes dues aux cyclones a considérablement diminué depuis que le système d'alerte avancée a été amélioré grâce à la recherche, aux satellites et aux communications. Aux Etats-Unis, l'installation d'un service d'alerte rapide dans les années 1870 s'est traduite par une diminution considérable des pertes en vies humaines causées par les cyclones et cette diminution est devenue particulièrement sensible après le lancement, dans les années 60, des satellites météorologiques qui ont permis d'améliorer encore ce système.

12. Dans les pays dotés de bons systèmes de prévision hydrologique, il est possible d'éviter jusqu'à un tiers des dommages pouvant résulter du débordement des eaux dans les plaines inondables des grands bassins fluviaux et pratiquement toutes pertes humaines; dans des circonstances normales, la réduction des dommages est de l'ordre de 10 à 15 %. En Inde, la moyenne annuelle des dommages dus aux inondations se situe aux alentours de 2 500 millions de dollars. Une réduction de 10 % de ce chiffre grâce à un système adéquat d'alerte avancée et de planification d'urgence représente une valeur de 250 millions de dollars par an. Au Bangladesh, l'installation d'un système d'alerte rapide par satellites a permis, en 1985, de ramener à 10 000 le nombre des victimes dues à un cyclone meurtrier alors qu'en 1970, un événement similaire avait fait plus de 300 000 morts.

13. On pourrait citer d'autres exemples des avantages que l'on peut escompter de ces mesures préventives. En Argentine, le 1er janvier 1944, un tremblement de terre de 7,8 de magnitude et d'intensité IX a secoué la riche province de San Juan, faisant près de 10 000 morts et environ 12 000 blessés. Quarante-vingt pour cent des maisons se sont effondrées et les dommages ont été évalués à plus de 1 milliard

/...

de dollars en monnaie de 1944. Une commission spéciale chargée de la reconstruction de la région sinistrée, a été créée et, au bout de quelques années, cette commission est devenue l'Institut national de prévention sismique (INPRES), qui est désormais responsable de la mise en oeuvre des mesures de prévention et d'atténuation. Le 23 novembre 1977, un tremblement de terre de magnitude analogue (7,4) et d'intensité IX a frappé exactement la même région, faisant 100 morts, 200 blessés et entraînant l'effondrement d'environ 250 maisons en terre battue. En revanche, aucune des nouvelles habitations construites à partir de 1944 conformément aux règlements de l'INPRES n'a souffert de dommages sérieux.

14. Les techniques de construction asismique ont considérablement réduit les pertes en vies humaines. En outre, ces techniques, bien qu'elles augmentent de 5 à 15 % en moyenne le coût de la construction, empêchent que les bâtiments soient gravement voire totalement endommagés. Dans les pays en développement situés dans des zones sismiques, les anciennes constructions demeurent extrêmement vulnérables et il en va de même des structures nouvelles qui ne sont pas bâties selon des normes d'architecture asismique; dans des milliers de villages et de villes, le danger s'accroît du fait que les rues sont étroites et les agglomérations situées en pente. Les migrations des zones rurales vers des villes où le logement est pratiquement inexistant ont encore aggravé le problème. En l'absence de moyens suffisamment fiables de prévision des tremblements de terre, il faudrait faire porter les efforts sur la construction de bâtiments asismiques et établir des plans d'évacuation adéquats et autres activités de secours.

15. Dans le cas des tsunamis, les systèmes d'alerte sont opérationnels dans la région de l'océan Pacifique et bénéficient aux Etats insulaires ainsi qu'aux pays situés en bordure du Pacifique. Si la source du tsunami est située à une certaine distance (par exemple à 500 kilomètres au plus de la côte menacée), on dispose de suffisamment de temps pour mettre en vigueur des mesures d'évacuation prévues à l'avance. En revanche, étant donné la vitesse à laquelle les tsunamis se déplacent, une telle évacuation à partir du moment où la source se rapproche devient impossible à organiser. Comme les zones côtières sont le lieu d'une croissance démographique et d'un développement économique sans précédent, un plus grand nombre de personnes et de biens sont exposés aux tsunamis (ainsi qu'aux cyclones) de sorte que, à long terme, le moyen le plus efficace de protéger les populations réside dans l'adoption de mesures destinées à atténuer les effets de ces phénomènes. Cela implique que l'on contrôle l'utilisation des sols et l'état des nouveaux bâtiments et des équipements collectifs tels que routes et communications, que l'on accorde une attention à la conception et à l'emplacement des services essentiels, que l'on prévoie et que l'on desserve des itinéraires d'évacuation et que l'on organise des programmes exhaustifs d'éducation publique.

16. En ce qui concerne les éruptions volcaniques, l'alerte en temps opportun constitue le moyen essentiel de sauver des vies humaines. La prédiction de ces éruptions figure désormais au nombre des mesures les plus positives qui aient été appliquées dans plusieurs pays.

17. Le problème des glissements de terrain est généralement sous-estimé. Ceux-ci se produisent pratiquement partout et sont généralement dus à l'inclinaison du relief à des phénomènes naturels, voire à des activités humaines qui ont pour effet de réduire la capacité des pentes de retenir la roche et le sol. Les causes principales des glissements de terrain sont les précipitations, la fonte des neiges ou de la glace, les tremblements de terre, les éruptions volcaniques et les activités humaines. Ces dernières, parmi lesquelles figurent le déboisement, le surpâturage et la mise en valeur des pentes abruptes, ont contribué à aggraver les risques de glissement de terrain en modifiant l'environnement. L'effet des glissements de terrain peut être drastiquement réduit grâce à une bonne législation touchant l'utilisation des sols, à l'identification des zones à haut risque, à l'application de techniques de construction rationnelle, au lancement d'alertes en temps opportun, le cas échéant, à la diffusion d'informations et à de nouvelles recherches fondamentales. Au Japon, à Hong-kong et à Los Angeles, les programmes très rentables et peu coûteux qui ont été mis en oeuvre ont donné d'excellents résultats, montrant que les pertes causées par les glissements de terrain pouvaient être réduites dans des proportions spectaculaires. Après 1958, le Gouvernement japonais a adopté une législation stricte destinée à empêcher les glissements de terrain, ce qui a réduit de moitié le nombre des victimes dues à ces phénomènes.

18. Les incendies spontanés sont des conflagrations incontrôlées qui sont provoquées par des activités humaines ou dues à des causes naturelles - éclairs, éruptions volcaniques, tremblements de terre - et qui se répandent rapidement. Les incendies spontanés ont dévasté des milliers de kilomètres carrés de forêts et cultures ainsi que des villes (San Francisco, 1906, Tokyo, 1923, Chine, 1987, Etats-Unis, 1988). Ces incendies favorisent les inondations et les glissements de terrain parce qu'il en résulte un ruissellement des eaux sur les zones brûlées et une érosion du sol mis à nu. Comme les populations continuent de s'installer dans les zones érodées, les incendies spontanés entraînent de plus en plus fréquemment d'importantes pertes de vies humaines. La prévention demeure le meilleur moyen de réduire ces pertes. Il faut entendre par là, entre autres, une surveillance permanente pendant la saison sèche, le brûlage sous contrôle, l'assolement, l'éducation du public, l'amélioration des techniques et du matériel de lutte contre l'incendie et la mise au point, la composition et la construction d'ouvrages qui augmentent les probabilités de survie.

19. Les infestations acridiennes, cause de sérieuses pertes pour l'agriculture, sont un phénomène millénaire. Les criquets ont causé des dommages particulièrement étendus en Afrique. Les grandes infestations acridiennes, qui se produisent à intervalles de 30 à 80 ans, commencent souvent dans des régions inaccessibles. Heureusement, il existe actuellement de bons systèmes de prévision. La recherche fondamentale demeure nécessaire pour mettre au point des techniques nouvelles qui soient compatibles avec la protection de l'environnement, viables et adaptables sur le plan local afin de contrôler plus rapidement les essaims.

20. La sécheresse et la désertification demeurent un problème critique. Bien que de grands efforts aient été entrepris, il est nécessaire d'effectuer des recherches supplémentaires touchant la mise au point de programmes relativement peu coûteux et l'application de ces derniers.

/...

21. D'une manière générale, les mesures destinées à atténuer les catastrophes sont prises en fonction de risques spécifiques. Or, souvent, un risque initial a des effets secondaires. Ainsi, un tremblement de terre peut provoquer un tsunami, un glissement de terrain, une liquéfaction du sol, des incendies ou des ruptures de fonctionnement d'installations industrielles (barrage, conduite, usine chimique, fabriques, etc.). Des éruptions volcaniques peuvent entraîner des avalanches de boue, de fortes pluies risquent de causer des glissements de terrain, des coulées de boue ou des inondations. N'importe quelle catastrophe naturelle peut détruire ou interrompre les communications. Les grandes catastrophes sont, pour la plupart, le résultat de l'action combinée de deux ou plusieurs phénomènes naturels. Ainsi, la logique et la nécessité exigent que l'on accorde davantage d'attention qu'on ne l'a fait jusqu'à présent à l'atténuation de catastrophes multiples.

IV. PREPARATIFS DE LA DECENNIE INTERNATIONALE DE LA PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES

A. Comité directeur

22. En février 1988, le Secrétaire général a établi un comité directeur de la Décennie avec pour mission de l'aider à mettre au point un cadre approprié pour atteindre les buts et objectifs de celle-ci. Le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale du Secrétariat a été désigné président de ce comité et le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, vice-président. Sont membres du Comité de hauts fonctionnaires désignés appartenant aux organismes ci-après : Département de la coopération technique pour le développement, Centre pour la science et la technique au service du développement du Secrétariat, PNUD, PNUE, Habitat, PAM, FAO, Unesco, OMS, Banque mondiale, UIT, OMM et AIEA. D'autres entités du système des Nations Unies participent aux travaux du Comité lorsque des questions les intéressant directement sont examinées. Le Comité directeur est assisté par un groupe de travail qui a établi plusieurs documents destinés à être soumis à l'approbation du Comité en tant que contribution aux travaux du Groupe d'experts (voir ci-après).

B. Réunion de Washington

23. En mars 1988, l'Organisation des Nations Unies, en coopération avec l'Académie des sciences des Etats-Unis, a convoqué une réunion officielle de scientifiques et d'ingénieurs de réputation internationale et de représentants d'organismes des Nations Unies afin d'examiner la question de la Décennie. La réunion a été l'occasion de revoir les orientations à donner à cette entreprise et les arrangements préparatoires.

C. Groupe spécial international d'experts pour la Décennie

24. Pour l'aider à mettre au point un cadre approprié pour la Décennie, le Secrétaire général a nommé un groupe de 25 scientifiques et experts éminents dont la liste est donnée à l'annexe III. Ce groupe d'experts, placé sous la présidence de M. Frank Press (Président de l'Académie nationale des sciences des Etats-Unis) a tenu deux réunions, la première du 5 au 8 juillet 1988 à Genève et la deuxième du 3 au 6 octobre 1988, à New York. Deux réunions additionnelles ont été fixées à titre

/...

provisoire pour janvier et avril 1989. On prévoit que le rapport du Groupe d'experts servira de base pour l'établissement du rapport du Secrétaire général qui sera soumis à l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

25. Un rapport sur la première réunion du Groupe d'experts est mis à la disposition des délégations. Il faut noter toutefois que le Groupe est engagé dans un processus de concertation par approximations de sorte que le teneur et l'orientation de son rapport final n'ont pas encore été déterminées.

D. Comités nationaux

26. Le 29 juillet 1988, le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale du Secrétariat a adressé une lettre aux Etats Membres, dans laquelle, entre autres, il portait à leur attention les dispositions de la résolution 42/169 de l'Assemblée générale relative à la mise en place de comités nationaux. Cette lettre comprenait une annexe touchant les diverses modalités d'organisation de ces comités à l'échelon national. Il a été suggéré que les comités nationaux incluent dans leurs domaines d'activité les éléments ci-après :

- a) Identification des zones à risque et évaluation des risques;
- b) Surveillance, prédiction et alerte;
- c) Mesures de protection à court terme et établissement de plans d'urgence;
- d) Mesures de prévention à long terme;
- e) Utilisation des sols et gestion des risques;
- f) Education du public et information.

27. Les gouvernements ont été priés de fournir des informations sur les mesures qu'ils auront prises éventuellement en vue de créer un comité national ou tout autre organisme officiel en vue de la Décennie. Plusieurs gouvernements ont déjà donné des informations indiquant l'établissement de tels comités.

E. Coopération avec les organisations non gouvernementales

28. La résolution 42/169 de l'Assemblée générale invitait le Secrétaire général à coopérer avec les institutions scientifiques et techniques, les établissements universitaires et d'autres organisations non gouvernementales en vue de mettre au point un dispositif approprié aux objectifs de la Décennie. Des contacts ont été établis avec un certain nombre d'organisations scientifiques et techniques qui jouent un rôle actif dans un ou plusieurs des domaines couverts par la Décennie (voir annexe IV). Des réponses positives ont été reçues de 15 organisations et 12 d'entre elles ont désigné des correspondants (bureaux de liaison) en vue de contacts ultérieurs. Pour contribuer au maintien de la liaison avec la communauté scientifique et technique internationale et pour la sensibiliser, le Secrétaire général a nommé un conseiller scientifique de rang élevé (en faisant appel à des ressources extra-budgétaires) qui participera aussi aux travaux du groupe d'experts et fera bénéficier le secrétariat de ses conseils.

/...

29. Un grand nombre d'organisations bénévoles participent aux actions nécessaires en cas de catastrophe et nombre d'entre elles sont membres du Conseil international des agences bénévoles. Leur activité porte principalement sur les opérations de secours mais certaines d'entre elles travaillent aussi à la planification préventive. Des contacts ont été établis avec cet ensemble d'organisations. La Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a offert de collaborer aux activités, aux objectifs et aux buts de la Décennie.

F. Coopération avec les organisations intergouvernementales

30. Des contacts ont été établis avec plusieurs organisations intergouvernementales n'appartenant pas au système des Nations Unies, à savoir l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la Communauté des Caraïbes, l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), l'Organisation des Etats américains (OEA), l'Organisation internationale de protection civile, le Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM), le Conseil de l'Europe, la Commission des Communautés européennes, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire et le Conseil de l'Accord de Cartagena. Le Conseil de l'Europe, l'OUA, l'OEA, l'OCDE et l'Organisation internationale de protection civile ont réagi positivement et le CAEM, le Conseil de l'Europe et l'Organisation internationale de protection civile ont proposé des centres de rassemblement pour des contacts ultérieurs.

G. Financement et soutien du secrétariat

31. La résolution 42/169 de l'Assemblée générale recommande d'obtenir au besoin des fonds extra-budgétaires pour les préparatifs de la Décennie, estimant qu'à cette fin des contributions volontaires des pays, des organisations internationales et d'autres organismes seraient hautement souhaitables. Un appel a été adressé à des donateurs potentiels en vue d'obtenir des contributions volontaires sur la base d'un budget provisoire (voir annexe V). Le Gouvernement du Japon a offert de prendre en charge le coût des réunions du groupe d'experts et de couvrir les frais associés au recrutement du conseiller scientifique principal. Le Gouvernement du Maroc a lui aussi offert une contribution aux frais du groupe d'experts. Le Gouvernement de la France a apporté une contribution au fonds d'affectation spéciale pour la Décennie. L'Académie nationale des sciences des Etats-Unis met à la disposition du secrétariat les services d'un conseiller scientifique. Le Secrétaire général est reconnaissant de ce soutien.

32. Au sein du secrétariat, l'on s'efforce d'utiliser les ressources existantes. C'est ainsi que le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a fourni une grande partie de l'appui du secrétariat aux travaux préparatoires. Toutefois, en raison de la situation difficile de l'Organisation sur le plan des ressources, des fonds supplémentaires sont nécessaires, particulièrement au cours des mois à venir, lorsque les travaux entrepris auront abouti et devront figurer dans un rapport final. En conséquence, les donateurs potentiels sont instamment priés, une fois de plus, d'envisager l'octroi des contributions volontaires nécessaires afin que les préparatifs requis pour la Décennie puissent avoir lieu.

/...

V. RÔLE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

33. La Décennie est envisagée comme une entreprise internationale qui exigera le soutien et la participation actifs des collectivités locales, des autorités nationales, des organisations régionales et de l'ensemble de la communauté internationale, gouvernementale et non gouvernementale. Le système des Nations Unies est appelé à jouer un rôle de catalyseur et à faciliter les choses en encourageant et en appuyant ces activités. En outre, il est appelé à devenir un centre international pour l'échange de renseignements, la conservation des documents et la coordination des efforts internationaux.

34. Plusieurs entités appartenant au système des Nations Unies ont une longue tradition de l'encouragement à l'étude du phénomène des catastrophes naturelles et de la mise en oeuvre de mesures en cas de catastrophe. Il s'agit principalement des organismes suivants : PNUD, PNUE, UNCHS, UNDRO, FAO, Unesco, OMM et AIEA. Un aperçu général préliminaire des activités pertinentes des organismes des Nations Unies est à la disposition des délégations. La répartition des domaines de compétence est représentée schématiquement par un tableau à l'annexe VI.

35. Nombre des activités passées et actuelles des organismes des Nations Unies peuvent permettre d'atteindre les buts et objectifs de la Décennie. Cette expérience et ses connaissances spécialisées sont mobilisées pour les préparatifs et devraient être pleinement utilisées au cours de la Décennie. Il n'est toutefois pas possible de définir de façon plus détaillée le rôle du système des Nations Unies dans la Décennie avant qu'un accord se réalise au sujet d'un cadre approprié.

ANNEXE I

Catastrophes naturelles soudaines (1900-1987)

Tableau A

Pertes humaines et matérielles par région

<u>Région</u>	<u>Dommmages</u>	<u>Nombre total de morts</u>
	(Millions de dollars E.-U.)	
Afrique	6 945	21 651
Amérique latine et Caraïbes	22 422	284 369
Europe (y compris l'Union soviétique)	38 747	286 487
Asie et Pacifique du Sud-Ouest	22 663	3 489 320
Totaux	90 777	4 081 027

Tableau B

Pertes humaines et matérielles, par type de risque*

<u>Type de risque</u>	<u>Dommmages</u>	<u>Nombre total de décès</u>
	(Millions de dollars E.-U.)	
Tremblements de terre	2 076 164	45 245
Inondations	1 213 299	29 250
Tempêtes	686 849	14 100
Eruptions volcaniques	79 264	1 405
Glissements de terrain	21 904	720
Tsunamis	3 547	57
Totaux	4 081 027	90 777

* Ces chiffres doivent être considérés comme purement indicatifs et sont partiellement fondés sur : "Disaster History to Present-day Values", Office for Foreign Disaster Assistance, US AID.

/...

ANNEXE II

Aperçu préliminaire des pertes dues à des catastrophes*
Janvier-septembre 1988

		Totaux, par type de catastrophe	
Type de catastrophe	Nombre	Personnes touchées	Domages (dollars E.-U.)
Avalanches/glissements de terrain	12	600 morts, 70 disparus, 100 sinistrés, 600 sans-abri	Montant estimatif des dommages : 7 millions de dollars, pour un seul événement signalé.
Sécheresse/famine	2		Montant estimatif des dommages : 1 milliard de dollars, signalé en Yougoslavie. Pertes de récoltes sur 7,3 millions d'hectares signalées en Chine.
Tremblements de terre	1	908 morts, 2 312 blessés	Une catastrophe, région située de part et d'autre de la frontière indo-népalaise. Népal : 27 districts touchés; 18 000 maisons détruites. Inde : 3 districts gravement touchés; 30 000 familles sinistrées.
Epidémies	8	4 280 morts, plus de 670 000 personnes sinistrées	
Incendies	7	137 morts, 14 blessés, 27 500 personnes sinistrées	Montant estimatif des dommages : 9,3 millions de dollars pour un événement et 350 millions de dollars pour un autre (centre historique de Lisbonne, au Portugal).

Totaux, par type de catastrophe			
Type de catastrophe	Nombre	Personnes touchées	Dommages (dollars E.-U.)
Inondations	41	5 512 morts, 800 disparus, 1 057 blessés, 48,5 millions de personnes touchées	Montant estimatif des dommages : 240 millions de dollars, signalés pour cinq catastrophes sur un total de 41. Pas encore d'esti- mation pour les grandes inondations récentes des mois d'août et de septembre en Afrique, en Asie et en Amérique latine.
Tempêtes	14	Plus de 1 000 morts, 2 416 blessés, 17 millions de personnes touchées	Montant estimatif des dommages : 941 millions de dollars pour cinq catastrophes. (Montant estimatif préliminaire des dommages pour le seul cyclone Gilbert en Jamaïque : au moins 400 millions).
Autres catastrophes (vagues de chaleur, déversements de produits chimiques, empoisonnements, etc.)	10	2 212 morts, 1 850 sinistrés	Montant estimatif des dommages : 3 millions de dollars, signalés pour une catastrophe.
Accidents (aéronefs, trains, bateaux, circulation routière, explosions)	78	3 319 morts, 9 171 blessés, 200 000 personnes évacuées dans un des cas signalés	

* Source : UNDRO NEWS.

/...

ANNEXE III

Groupe spécial international d'experts pour la Décennie internationale
pour la prévention des catastrophes naturelles

Frank Press (Etats-Unis)	Président de la United States National Academy of Sciences
Claude Allègre (France)	Directeur de l'Institut de physique du globe, Université de Paris
Luis Novais de Almeida (Brésil)	Coordonnateur régional du réseau de gestion du bassin- versant de l'Amérique latine
Anand Swarup Arya (Inde)	Ancien Directeur de l'Association internationale du génie sismique
M. Benblidia (Algérie)	Directeur général de l'Agence nationale pour l'aménagement du territoire
Driss Bensari (Maroc)	Directeur du Centre national de coordination et de la planification de la recherche scientifique et technique
Noel Phillip Cheney (Australie)	National Bushfire Research Centre
J. C. I. Dooge (Irlande)	Ancien Président de l'Association internationale des sciences hydrologiques
Alberto Giesecke (Pérou)	Directeur du Centre séismologique régional pour l'Amérique du Sud
Richard E. Hallgren (Etats-Unis)	Directeur exécutif de l'American Meteorological Society
Vit Karnik (Tchécoslovaquie)	Chercheur à l'Institut géophysique de l'Académie des sciences de Tchécoslovaquie
Vladimir I. Keilis-Borok (Union soviétique)	Président de l'Union géodésique et géophysique internationale
Roman L. Kintanar (Philippines)	Directeur général de l'Administration des services atmosphériques, géophysiques et astronomiques des Philippines
Ram Krishna (Fidji)	Directeur du Service météorologique national; Président du Comité des cyclones tropicaux du Pacifique Sud

/...

Michel Lechat (Belgique)	Professeur d'épidémiologie, Université de Louvain
Franklin MacDonald (Jamaïque)	Directeur de l'Office of Disaster Preparedness and Emergency Relief Co-ordination
Norbert Morganstern (Canada)	Department of Civil Engineering, Université d'Alberta
Thomas Odhiambo (Kenya)	Président de l'Académie africaine des sciences
Keizo Okabe (Japon)	Professeur, Département de sociologie de l'Université de Tokyo
L. Oyebande (Nigéria)	Principal du College of Science and Technology d'Abeskuta
Carlos Pelanda (Italie)	Membre du Comité de recherche sur les catastrophes, Institut international de sociologie
Gudjon Petersen (Islande)	Directeur de l'Organisation islandaise de protection civile
Jakim Petrovski (Yougoslavie)	Ancien Directeur de l'Institut international de séismologie et de génie paraséismique
Emilio Rosenblueth (Mexique)	Fondateur et premier Directeur de l'Instituto de Ingeniería de Mexico
Lili Xie (Chine)	Professeur, Secrétaire général de l'Association chinoise pour la réduction des risques naturels

/...

ANNEXE IV

Organisations non gouvernementales

Liste préliminaire

On trouvera ci-après une liste préliminaire des organisations internationales non gouvernementales exerçant des activités suivies qui sont liées aux objectifs et aux buts de la Décennie ou qui ont exprimé leur intérêt pour une participation à la Décennie.

1. Le Conseil international des unions scientifiques (CIUS) et les unions qui lui sont affiliées, ses associés scientifiques, les comités scientifiques et spéciaux et les commissions interunions :
 - 1.1 L'Union géodésique et géophysique internationale (UGGI) et les associations qui lui sont affiliées :
 - 1.1.1. L'Association internationale de géodésie (AIG);
 - 1.1.2. L'Association internationale de séismologie et de physique de l'intérieur de la Terre (AISPIT) et sa Commission des risques de séisme;
 - 1.1.3. L'Association internationale de volcanologie (AIVCTI) et son groupe de travail sur l'atténuation des effets des éruptions volcaniques;
 - 1.1.4. L'Association internationale de météorologie et de physique de l'atmosphère (AIMPA);
 - 1.1.5. L'Association internationale des sciences hydrologiques (AISH);
 - 1.1.6. L'Association internationale des sciences physiques de l'océan (AISPO)
 - 1.2 L'Union internationale des sciences biologiques (UISB) et sa Commission de l'immunologie;
 - 1.3 L'Union géographique internationale (UGI) et sa Commission d'observation et de prévision;
 - 1.4 L'Union internationale des sciences géologiques (UISG) et ses organisations affiliées :
 - 1.4.1. L'Association internationale des hydrogéologues (AIH);
 - 1.4.2. L'Association internationale de géologie de l'ingénieur (IUGS);
 - 1.4.3. L'Association des géoscientifiques pour le développement international (AGID)

/...

- 1.5 L'Union internationale des sciences physiologiques (UISP) et son réseau international de centres de recherche sur l'écologie comportementale et la psychologie environnementale;
 - 1.6 L'Union internationale pour l'étude du quaternaire (INQUA);
 - 1.7 L'Union internationale des instituts de recherches forestières (UIFRO);
 - 1.8 L'Association internationale de la science du sol (AISS), sa Commission sur la technologie du sol et son groupe de travail sur les propriétés mécaniques des sols;
 - 1.9 L'Association scientifique du Pacifique (PSA) et son Comité des sciences de la terre ferme;
 - 1.10 Le Comité scientifique pour les recherches océaniques (CSRO);
 - 1.11 Le Comité scientifique sur les problèmes de l'environnement (SCOPE) et son groupe de travail sur l'écologie des invasions biologiques;
 - 1.12 La Fédération des services de géophysique et d'astronomie (FAGS);
 - 1.13 L'Inter-Union Commission on the Lithosphere (ICL) et son Committee on Environmental Geology and Geophysics.
2. L'Union des associations techniques internationales (UATI) et ses associations affiliées, notamment :
- 2.1 L'Association internationale de recherches hydrauliques (AIRH);
 - 2.2 La Commission internationale des irrigations et du drainage (CIID);
 - 2.3 La Commission internationale des grands barrages (ICOLD);
 - 2.4 La Réunion internationale de laboratoires d'essais et de recherches sur les matériaux et les constructions (RILEM);
 - 2.5 L'Union internationale des transports publics (UITP);
 - 2.6 L'Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique (UNIPEDE).
3. La Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI) et ses organisations nationales membres.
4. Autres associations techniques
- 4.1 L'Association internationale du génie sismique (IAEE);
 - 4.2 L'Association internationale pour l'étude de l'économie des assurances;

/...

- 4.3 L'Association internationale d'ingénierie éolienne (IAWE);
- 4.4 Le Conseil international des archives (CIA);
- 4.5 Le Conseil international des musées (ICOM);
- 4.6 Le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS);
- 4.7 L'Institut international pour l'analyse des systèmes de haut niveau (IIASA);
- 4.8 L'Association internationale de sociologie (AIS);
- 4.9 Le Centre sismologique international (CSI);
- 4.10 La Société internationale de mécanique des sols et de travaux de fondations (ISSMFE);
- 4.11 L'Association internationale des écrivains scientifiques (ISWA);
- 4.12 L'Association mondiale des organisations de recherche industrielle et technologique (WAITRO);
- 4.13 L'Union internationale des architectes (UIA);
- 4.14 L'Association internationale des urbanistes (AIU).

5. Agences bénévoles

- 5.1 Le Conseil international des agences bénévoles (CIAB);
- 5.2 La Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (LSCR).

/...

ANNEXE V

Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles

Prévisions budgétaires pour l'étape préparatoire, 1988-1989

Coût en dollars E.-U.

Groupe spécial international d'experts

Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des experts (4 réunions)	381 000	
Services de conférence	254 400	
Frais de voyage du personnel du secrétariat	40 000	
Divers	15 000	
	<hr/>	
Total partiel		690 400

Collaborateurs du Groupe d'experts

Conseiller scientifique principal, L-VII (six mois au total durant les années 1988 et 1989)	70 000	
Consultants L-V (18 mois)	125 000	
Frais de voyage	100 000	
	<hr/>	
Total partiel		295 000

Total Groupe spécial d'experts 985 000

Secrétariat de la Décennie

Un D-1/P-5 et un P-4 (18 mois chacun)	336 000	
Deux S.G. (18 mois chacun)	170 000	
Locaux et fournitures	25 000	
Communications	25 000	
	<hr/>	
Total, secrétariat		556 000
		<hr/>
Total, frais étape préparatoire		1 541 000
		<hr/> <hr/>

/...

ANNEXE VI

Activités dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles - Organismes des Nations Unies

Type de risque	Tempêtes	Marées de tempête	Inondations/ cours d'eau	Eruptions volcaniques	Tremblements de terre	Tsunamis	Glissements de terrain	Avalanches	Incendies	Infestations d'insectes
Action visant le phénomène causal	OMM FAO OMM Unesco						FAO DTDC		FAO	FAO
Localisation du risque et microlocalisation	OMM UNCHS AIEA	Unesco OMM AIEA	OMM UNCHS AIEA DTCD	Unesco	Unesco UNCHS AIEA DTCD	Unesco AIEA	Unesco UNCHS DTCD	Unesco OMM	FAO OMM	FAO OMM OMS
Prévision et avertissement	OMM	OMM Unesco	OMM FAO DTCD	Unesco	Unesco	Unesco	OMM Unesco	OMM Unesco	OMM	FAO OMM
Planification et formation au titre de la préparation préalable et réaction aux avertissements	UNDRP OMM OMS UNCHS	UNDRP OMM OMS	UNDRP OMM OMS UNCHS DTCD	UNDRP OMS UNCHS	UNDRP OMS UNCHS	UNDRP OMM OMS	UNDRP OMM OMS UNCHS	UNDRP OMM OMS	UNDRP OMM OMS	UNDRP FAO OMM OMS
Evaluation et analyse de la catastrophe	UNDRP UNCHS OMM	UNDRP UNCHS Unesco	UNDRP FAO OMM UNCHS	UNDRP Unesco UNCHS FAO	UNDRP Unesco UNCHS	UNDRP Unesco UNCHS	UNDRP Unesco UNCHS	UNDRP Unesco OMM	UNDRP FAO OMM	UNDRP FAO OMM
Protection à long terme (codes de construction, modification du site, etc.)	FAO OMM AIEA Unesco	UNCHS OMM Unesco AIEA	UNCHS Unesco OMM AIEA DTCD	UNCHS FAO AIEA	Unesco FAO AIEA	Unesco FAO	UNCHS FAO	UNCHS		
Planification de l'utilisation des sols	Unesco DTCD	Unesco DTCD	UNCHS FAO OMM Unesco	UNCHS Unesco DTCD	UNCHS Unesco DTCD	Unesco	UNCHS Unesco DTCD	Unesco	FAO	FAO OMM
Information et éducation du public	OMS OMM UNCHS UNDRP	Unesco OMS OMM UNDRP	OMM UNCHS Unesco UNDRP	Unesco UNCHS OMS OMM UNDRP	Unesco UNCHS OMS DTCD UNDRP	Unesco OMS UNDRP	Unesco UNCHS OMM DTCD UNDRP	OMS OMM Unesco UNDRP	OMS OMM UNDRP	FAO OMM OMS UNDRP

/...

Type de risque Type d'action	Tempêtes	Marées de tempête	Inondations/ cours d'eau	Eruptions volcaniques	Tremblements de terre	Tsunamis	Glissements de terrain	Avalanches	Incendies	Infestations d'insectes
Prévention par l'action à la source					AISPIT CIUS		CIUS IUEG			ULSB CIUS
Localisation du risque et microlocalisation	CIA	AIG CIA CIUS	AHS AIH CIID/AIG CIA	ICL/CIA PSA ULSS AIVCIT	WDC/PSA AISPIT/FAGS CSI/ICL ULSC/INQUA	AIG	UGI AIH INQUA/ESG AISS/CIA	AIHS FAGS CIA	UIFRO	CIA
Planification de l'utilisation des sols			AIU		AIU		AIU			
Prévision et avertissement			AIRH AIHS	AIG AIVCIT PSA	IASPEI AIG	CSRO AISPO	IUEG	FAGS		SCOPE
Planification et formation au titre de la préparation préalable et réaction aux avertissements	LSCR UNIPED	LSCR	LSCR	LSCR	LSCR	LSCR	LSCR	LSCR	LSCR	
Protection à long terme (codes de construction, modification du site, etc.)	IAME RILEM		CIID/ICOLD AIRH/ICOMOS AISS IUEG	AIVCIT	ICOM/ICOMOS IAEE/ISSMPE RILEM AISS		IUEG AISS ISSMPE		UIFRO	
Information et éducation du public	AIS	UISP	UISP AIS	UISP	UISP AIS		UISP AIS	AIS	AIS	
Partage des pertes (assurances)										
Evaluation et analyse de la catastrophe	IAME				CSI IAEE					WFRO

Note : Outre son activité principale, qui comprend la préparation préalable, l'évaluation et l'information du public, le Bureau du Coordonnateur exerce un rôle de coordination et d'appui en ce qui concerne tous les aspects de l'atténuation des effets des catastrophes.